

COMMUNE  
de  
MONTRICHER-ALBANNE  
161, Rue de la Mairie  
LE BOCHET  
73870 MONTRICHER-ALBANNE  
☎ 04 79 59 61 50  
✉ montricher.bochet@wanadoo.fr



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2022 à 20h30**

---

*Date d'affichage : 27 septembre 2022*

*L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX ET LE VINGT-SIX SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.*

Présents : 8

*Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Marielle EDMOND, Mme Claude CARRAZ, Mme Alicia COUSYN, M. Michel TETAZ, M. Didier BUTTARD, M. Samuel CHAMBEROD et M. Michel LEFEVER.*

Absents : 2

*Mme Laure PASQUIER*

• Pouvoir : 1

*Mme Marilou BREYTON qui donne procuration à M. BUTTARD Didier*

Secrétaire de séance :

*Mme Claude CARRAZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.*

-----  
*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.*  
-----

### **Ordre du jour :**

- *Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité*
  - *Avis sur la création d'une piste de ski alpin sur le domaine des Karellis*
  - *Achat de terrains*
  - *Affaires diverses*
- 

### **Création d'un emploi non-permanent pour faire face à accroissement saisonnier d'activité - Délibération n° 26-08-2022/1**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :*

- *Opérations de maintenance au niveau des équipements, de la voirie, des réseaux d'eau ;*
- *Nettoyage, entretien des locaux, des matériels et véhicules ;*
- *Entretien et aménagement des espaces verts, des surfaces inertes : tontes, tailles (bêchage, béquillage, binage de différents espaces) ;*
- *Ramassage des déchets.*

*– Délibération n° 26-08-2022/1 – Suite n° 1*

---

*Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,*

**• DECIDE :**

*La création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps complet.*

*Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 01-10-2022 au 31-10-2022 inclus.*

*La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 – indice majoré 352 du grade de recrutement.*

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.*

**Avis sur la création d'une piste de ski alpin sur le domaine des Karellis -  
Délibération n° 26-09-2022/2**

---

*Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du domaine skiable, la Régie Autonome des remontées mécaniques et des pistes de Montricher-Albanne souhaite aménager une piste de ski alpin « bleue » sur le secteur du haut du domaine skiable appelée piste de Talière. Actuellement, seule la piste bleue des « Mottes », plutôt étroite, permet de redescendre du sommet de la station vers « les Arpons » qui se trouve sur le secteur d'Albanne.*

*L'objectif de cette nouvelle piste est de desservir également le secteur des Karellis par une piste « tout public ». (piste bleue). Cette piste utiliserait une surface de 3.4 hectares sur une partie des parcelles communales cadastrées M-1515 au lieu-dit « Mollard Roux » et C-35 au lieu-dit « Les Chaudannes ».*

*Elle ajoute que le projet se situe sur des milieux sans enjeu écologique notable, hors zonages réglementaires ou d'inventaire et que la zone du projet est déjà couverte par le PIDA du domaine.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Où l'exposé de Madame le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour engager les démarches liées à la création de la piste de ski alpin de Talière sur le domaine des Karellis.*
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération du 04 février 2022 enregistrée en sous-préfecture le 17 février 2022.*

**Achat de terrains -**

**Délibération ajournée – Retrait de l'ordre du jour**

---

*Madame le maire rappelle qu'à la suite de la séance du conseil municipal du 08 juillet 2022, la commune avait reçu un avis favorable de la représentante des héritiers de madame CARRAZ Alice sur la proposition de prix qui avait été faite pour le rachat de l'ensemble des terrains non bâtis. Elle explique qu'après avoir pris contact avec le notaire des héritiers, il s'est avéré que des démarches complémentaires auprès d'organismes sont nécessaires pour conclure la vente. Par ces motifs, madame le maire décide d'ajourner la délibération et de la retirer de l'ordre du jour.*

## Informations diverses

---

### **Food truck :**

Madame le maire expose qu'une demande d'emplacement sur la commune d'un camion food-truck a été faite pour la vente de mets sucrés et boissons. Cette demande ne précise ni le lieu de lieu d'emplacement, ni à partir de quand cela pourrait se faire. Madame Marielle EDMOND propose que ce food-truck s'installe à proximité du lac de Pramol durant l'été.

Le conseil municipal charge madame le maire de demander des précisions au demandeur et de faire la proposition de madame EDMOND au demandeur.

### **CIAS : Portage des repas :**

Madame le maire laisse la parole à madame Marielle EDMOND. Elle expose que le portage des repas a débuté il y a environ 3 semaines et qu'actuellement 5 personnes en bénéficient au total sur notre commune et celle d'Albiez-Montrond. Elle rappelle que toute personne peut demander même ponctuellement le portage des repas qui sont livrés tous les 2 jours.

### **Festivités d'automne sur la commune :**

Madame le maire laisse la parole à madame Claude CARRAZ qui présente les prochaines festivités :

- ✚ 16-10-2022 : Repas des aînés à la salle des fêtes du Bochet organisé par la commune
- ✚ 29-10-2022 : Fête d'Halloween à la salle des fêtes du Bochet avec repas dansant organisé par le comité des fêtes
- ✚ 11-11-2022 : Commémorations du 11 novembre
- ✚ 03-12-2022 : Spectacle de Noël avec goûter à partir de 15h30 à la salle des fêtes du Bochet.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance  
Madame Claude CARRAZ



Le Maire,  
Madame Sophie VERNEY.

